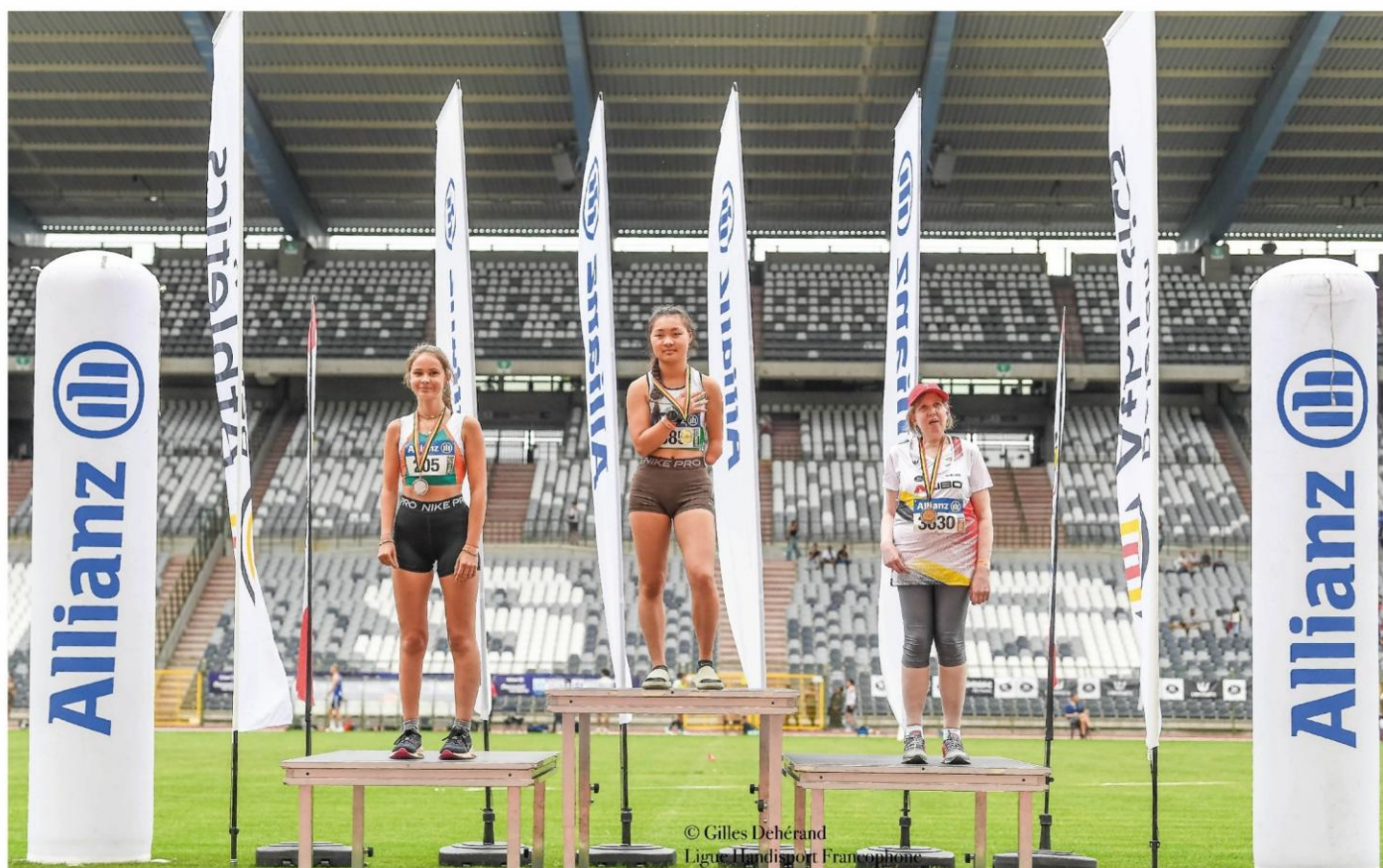
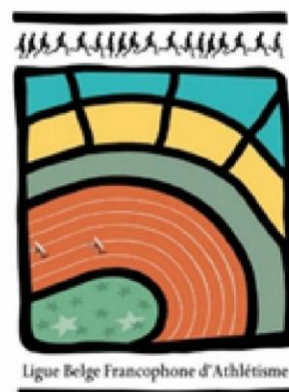




RÈGLEMENT FRANCOPHONE ATHLÉTISME

version novembre 2025



RENSEIGNEMENTS FÉDÉRATIONS

Ligue Handisport Francophone

Grand'Rue 3, 6000 Charleroi

Tel: +32 (0)71.11.60.80

Email: info@handisport.be

www.handisport.be



Ligue Belge Francophone d'Athlétisme

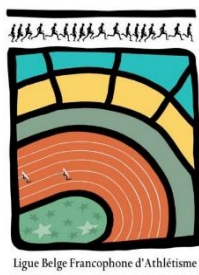
Avenue de Marathon 119 boîte D, 1020 Bruxelles

Tel : 02 474 72 04

Fax : 02 474 72 09

Email : info@lbfa.be

www.lbfa.be



TABLES DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS FÉDÉRATIONS	2
TABLES DES MATIÈRES.....	3
LISTE D'ABRÉVIATIONS AVEC LEUR SIGNIFICATION	5
INTRODUCTION.....	6
PARTIE 1 : TYPES DE COMPÉTITIONS.....	7
INTRODUCTION : ÉPREUVES NON COMPÉTITIVES ET COMPÉTITIVES.....	7
1 Épreuves non compétitives	7
2 Épreuves compétitives	7
CHAPITRE 1 : LES ÉPREUVES NON COMPÉTITIVES EN WALLONIE, EN BELGIQUE ET AU NIVEAU INTERNATIONAL.....	9
1.1. Les épreuves non compétitives en Wallonie	9
1.2. Les épreuves non compétitives en Belgique	10
1.3. Les épreuves non compétitives au niveau international	11
CHAPITRE 2 : LES ÉPREUVES COMPÉTITIVES EN WALLONIE, EN BELGIQUE ET AU NIVEAU INTERNATIONAL.....	12
2.1. Les épreuves compétitives en Wallonie	12
2.2. Les épreuves compétitives en Belgique	14
2.3. Les épreuves compétitives au niveau international	20
2.4. Liste de records.....	20
PARTIE 2 : PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	22
CHAPITRE 1 : OBTENTION D'UN DOSSARD	22
1.1. Vous êtes membre d'un club LBFA :.....	22
1.3. Le dossard.....	22



1.4. La carte d'accompagnateur.....	23
CHAPITRE 2 : OBTENTION D'UNE CLASSIFICATION.....	25
2.1. Définition.....	25
PARTIE 3 : RÈGLEMENT TECHNICO-SPORTIF	28
PARTIE 4 : RÉSUMÉ	29
CHAPITRE 1 : RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS.....	29
CHAPITRE 2 : RÉSUMÉ DES POIDS.....	32

LISTE D'ABRÉVIATIONS AVEC LEUR SIGNIFICATION

CB	Championnat de Belgique
GSV	G-Sport Vlaanderen
LBFA	Ligue Belge Francophone d'Athlétisme
LHF	Ligue Handisport Francophone
IPC	International Paralympic Committee
PTBEL	Paralympic Team Belgium
SOB	Special Olympics Belgium
SOI	Special Olympics International
AV	Atletiek Vlaanderen
WPA	World Para Athletics



LIGUE
HANDISPORT
FRANCOPHONE

INTRODUCTION

Les athlètes déficients peuvent participer à des épreuves non compétitives et compétitives. La collaboration de la LBFA et de la LHF a permis de mettre sur pied ce règlement.



LIGUE
HANDISPORT
FRANCOPHONE

PARTIE 1 : TYPES DE COMPÉTITIONS

INTRODUCTION : ÉPREUVES NON COMPÉTITIVES ET COMPÉTITIVES

1 Épreuves non compétitives

- L'athlète a droit à un accompagnateur.
- Pas de classification officielle requise.
- Pas de numéro de dossard LBFA requis.
- Pas d'officiels LBFA requis.

2 Épreuves compétitives

- L'athlète a droit à un accompagnateur.
- Classification exigée (la classe 21 est autorisée aux championnats de Belgique, contrairement aux classes 71 et 81).
- Numéro de dossard LBFA exigé.
- Officiels LBFA requis.

Remarque :

Les athlètes avec une déficience peuvent également participer aux compétitions pour athlètes valides à condition d'avoir un dossard LBFA.

Ils sont à ce moment-là considérés comme des athlètes sans déficience mais la performance ne sera pas homologuée WPA.

Épreuves non compétitives		Épreuves compétitives	
Fédération Wallonie-Bruxelles	Belgique	Fédération Wallonie-Bruxelles	Belgique
Piste - Compétitions loisirs pour athlètes déficients Salle - Compétitions loisirs pour athlètes déficients - G-athletics indoor Cross - Cross pour athlètes déficients Courses sur route - Jogging pour athlètes déficients	Piste - Special Olympics Belgium	Piste/Concours/Hors stade - Compétitions intégrées (LBFA) AVEC catégories handisport au programme (même si elle n'est pas reconnue par l'IPC) - Compétitions intégrées (LBFA) SANS catégories handisport au programme	Piste - CB pour athlètes déficients (compétition reconnue par l'IPC) - CB relais pour athlètes déficients (compétition non reconnue par l'IPC) - CB 5000m pour athlètes déficients (compétition non reconnue par l'IPC) Salle - CB en salle pour athlètes déficients (compétition non reconnue par l'IPC) Cross - CB cross pour athlètes déficients
	International		International
	Piste - Special Olympics International		Piste/Concours/Hors stade - Compétitions reconnues par l'IPC

Remarque :

Les compétitions spécifiques pour les sportifs avec une déficience auditive ne sont pas incluses.

Pour les sportifs avec une déficience auditive, des compétitions sont organisées par le "Belgian Deaf Sport Committee". Plus d'informations : <https://deafsport.be/>

CHAPITRE 1 : LES ÉPREUVES NON COMPÉTITIVES EN WALLONIE, EN BELGIQUE ET AU NIVEAU INTERNATIONAL

1.1. Les épreuves non compétitives en Wallonie

1.1.1. Compétitions loisirs pour athlètes déficients

Compétitions loisirs pour athlètes déficients	
Demande d'organisation	LHF & LBFA
Invitation	www.handisport.be & https://www.lbfa.be
Objectif	La promotion de l'athlétisme pour les personnes déficientes.
Préinscriptions	L'organisateur détermine si les préinscriptions sont nécessaires ou non.
Numéro de dossard LBFA	Non requis
Classification	Non requise
Officiels LBFA	Non requis
Groupe cible	Toute personne en situation déficience peut participer
Offre	L'organisateur détermine l'offre. Cela comprend les disciplines officielles et les formes d'athlétisme adapté.
Règlement	L'organisateur détermine les règles qui doivent être suivies.
Rapport de compétition	L'organisateur est libre de publier un rapport ou non. L'organisateur doit envoyer les noms des participants à la LHF ou GSV.
Records	Les records ne sont pas officiels, ni reconnus.

1.1.2. Jogging/cross pour athlètes déficients

Jogging/cross pour athlètes déficients	
Demande d'organisation	LHF & LBFA
Invitation	www.handisport.be & https://www.lbfa.be
Objectif	Les joggings et les cross pour athlètes déficients sont organisés de sorte que chaque sportif avec une déficience puisse y participer (dans la mesure ou la déficience le permet).
Pré-inscriptions	Non requises
Numéro de dossard LBFA	Non requis
Classification	Non requise
Officiels LBFA	Non requis
Groupe cible	Toute personne ayant une déficience peut participer (dans la mesure ou la déficience le permet). Les sportifs en chaise contactent de préférence l'organisation avant de s'inscrire pour vérifier que leur participation est autorisée.
Offre	Une compétition destinée uniquement aux athlètes déficients.
Règlement	Non requis
Rapport de compétition	L'organisateur est libre de publier un rapport ou non.
Records	Les records ne sont pas officiels, ni reconnus.

1.2. Les épreuves non compétitives en Belgique

1.2.1. Special Olympics Belgium (SOB)

Special Olympics Belgium (SOB)	
Demande d'organisation	SOB organise cet événement chaque année pendant le weekend de l'Ascension.
Invitation	www.special-olympics.be www.handisport.be
Pré-inscriptions	Requises
Numéro de dossard LBFA	Non requis
Classification	Non requise
Officiels LBFA	Non requis
Groupe cible	Les participants doivent être en possession d'une attestation de déficience mentale.
Info	www.special-olympics.be



LIGUE
HANDISPORT
FRANCOPHONE

1.3. Les épreuves non compétitives au niveau international

1.3.1. Special Olympics International

Special Olympics International (SOI)	
Demande d'organisation	SOI organise cet évènement.
Invitation	www.special-olympics.be www.specialolympics.org www.handisport.be
Pré-inscriptions	Requises
Numéro de dossard LBFA	Non requis
Classification	Non requise
Officiels LBFA	Non requis
Groupe cible	Les participants doivent être en possession d'une attestation SOB.
Info	www.special-olympics.be www.specialolympics.org

CHAPITRE 2 : LES ÉPREUVES COMPÉTITIVES EN WALLONIE, EN BELGIQUE ET AU NIVEAU INTERNATIONAL

2.1. Les épreuves compétitives en Wallonie

Les compétitions intégrées (LBFA) SANS catégories handisport au programme	
Demande d'organisation	LBFA
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA www.lbfa.be
Objectif	Les athlètes déficients prennent part aux compétitions organisées par les clubs LBFA pour les athlètes sans déficience.
Préinscriptions	Selon la compétition, des préinscriptions peuvent être nécessaires.
Numéro de dossard LBFA	Requis <u>Remarque:</u> Les athlètes dépourvus d'un dossard peuvent participer sous réserve d'un paiement.
Classification	Requise Les athlètes sans classification AVable sont considérés comme des athlètes sans déficience. Les classes 21, 71 et 81 peuvent participer.
Officiels LBFA	Requis
Groupe cible	- Athlètes avec une déficience auditive ou physique (à l'exception des athlètes en fauteuil, des « racerunners » et des lanceurs assis) - Athlètes avec une déficience intellectuel ou psychique - Athlètes avec une déficience visuel (à l'exception des sauteurs en longueur des classes 11 et 12)
Offre	Les athlètes avec une déficience participent aux disciplines organisées pour leur catégorie d'âge et leur sexe, à condition qu'elles soient ouvertes à leur classe. Les athlètes suivants ne peuvent pas participer à ces compétitions : - Les athlètes en fauteuil roulant (et « racerunners ») - Les lanceurs assis - Les sauteurs en longueur des classes 11 et 12
Règlement	La compétition respecte les règles de l'WPA et de l'IPC. Les personnes déficientes ont droit aux facilités décrites sur leur carte de classification.* Si des personnes déficientes bénéficient d'un ajustement pour un concours, celles-ci ont droit à une place en finale supplémentaire dans leur catégorie d'âge (8+1). *
Rapport de compétition	Requis
Records	Les records sont officiels et reconnus pour les sportifs avec une classification officielle (sauf pour les classes 21, 71 et 81). Ils sont comptabilisés pour les listings de records LHF. Ces listes sont disponibles sur le site de la LHF : www.handisport.be

* Les athlètes handisport qui participent à un Championnat provincial, francophone ou de Belgique réservé aux athlètes valides ne peuvent pas bénéficier des facilités indiquées sur leur carte de classification. Par conséquent, ceux-ci n'ont pas non plus droit à une place en finale supplémentaire pour les concours.

2.1.2. Les compétitions intégrées (LBFA) AVEC des épreuves WPA au programme

Les compétitions intégrées (LBFA) AVEC épreuves handisport au programme	
Demande d'organisation	LBFA Pour que la compétition soit reconnue par l'IPC, une demande doit être faite au PTBEL. Cette demande peut transiter via la LHF (info@handisport.be)
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA www.lbfa.be et www.handisport.be
Objectif	Les athlètes déficients prennent part aux compétitions organisées par les clubs LBFA pour les athlètes avec et sans déficience. En d'autres termes, certaines disciplines figurant dans le programme sont exclusivement réservées aux athlètes déficients.
Pré-inscriptions	Selon la compétition, des pré-inscriptions peuvent être nécessaires.
Numéro de dossard LBFA	Requis <u>Remarque</u> : Les athlètes dépourvus d'un dossard peuvent participer sous réserve d'un paiement.
Classification	Requise ou non Les performances des athlètes classifiés seront reconnues et éligibles à la participation aux championnats nationaux & internationaux. Les athlètes sans classification valables sont considérés comme des athlètes sans déficience. Leurs performances ne seront ni reconnues ni éligibles à la participation aux championnats nationaux & internationaux. Les classes 21, 71 et 81 peuvent participer.
Officiels LBFA	Requis
Groupe cible	Athlètes avec une déficience auditive, physique, intellectuel, psychique ou visuel.
Offre	Les athlètes déficients participent aux disciplines leur étant dédiées, à condition que ces dernières soient ouvertes pour leur classe. Tous les athlètes déficients participent ensemble à la compétition, quels que soient leur déficience, âge ou sexe. Exceptions : - Les athlètes en chaise et les coureurs concourent toujours dans des séries séparées. - Les dames et hommes concourent séparément dans les compétitions reconnues par l'IPC. - À partir de 800 m, les prestations ne sont pas valables pour des qualifications ou records si différentes classes concourent ensemble.

Règlement	La compétition respecte les règles de WPA et de l'IPC. Les personnes déficientes ont droit aux facilités décrites sur leur carte de classification.
Rapport de compétition	Requis
Records	Les records sont officiels et reconnus pour les sportifs avec une classification officielle (sauf pour les classes 21, 71 et 81). Ils sont comptabilisés pour les listings de records de Belgique. Ces listes sont disponibles sur le site des fédérations.
Remarque	Ces compétitions peuvent tant être reconnues que non reconnues par l'IPC (dépend de l'organisateur). La liste reprenant les compétitions reconnues par l'IPC est disponible sur le site suivant : https://www.paralympic.org/athletics

2.2. Les épreuves compétitives en Belgique

2.2.1. Championnat de Belgique pour athlètes déficients

Championnat de Belgique pour athlètes déficients	
Demande d'organisation	PTBEL
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA www.lbfa.be www.handisport.be
Objectif	Championnat de Belgique pour athlètes déficients
Préinscriptions	Requises Les inscriptions se font via le secrétariat du club LBFA ou AV. La date limite d'inscription est indiquée dans le calendrier de la LBFA. Un athlète doit avoir réalisé une prestation en compétition durant la saison en cours ou précédente pour pouvoir s'inscrire au Championnat de Belgique d'une discipline donnée (les prestations réalisées lors de compétitions reconnus WPA sont AVables pour l'inscription). Les inscriptions accompagnées d'une performance en compétition réalisée lors de la saison en cours ont la priorité sur celles avec une performance en compétition datant de la saison précédente. Pour certaines disciplines, il y a un nombre limité d'inscrits. Seuls 12 participants peuvent participer aux concours par genre et par classe. Pour les courses, le nombre maximal de séries est spécifié dans le calendrier. La sélection des athlètes est basée sur le tableau IWAS.
Numéro de dossard LBFA	Requis
Classification	Requise Les athlètes avec une classification officielle sont admis, ainsi que ceux avec une classe 21. Cette dernière forme une seule classe avec la classe 20. Les athlètes appartenant à la classe 71 ou 81 ne sont pas admis.
Officiels LBFA	Requis
Groupe cible	Athlètes avec une déficience physique, intellectuelle ou visuelle.

Offre	Toutes les disciplines suivantes sont organisées par genre. Il n'y a pas de catégories d'âge. L'âge minimum égal ou supérieur à 13 ans (équivalent à la catégorie : cadet). <u>Courses</u> : 100 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1500 m <u>Sauts</u>:Hauteur*,longueur,longueur11/12 <u>Lancers*</u> <u>debout</u> : poids, javelot, disque <u>Lancers* assis</u> : poids, javelot,disque <u>Courses en chaise</u> : 100 m, 200 m, 400 m, 800 m (seulement lors des années civiles paires) et 1500 m (seulement lors des années civiles impaires) <u>Race Running</u> : 100 m et 400 m
Règlement	La compétition respecte les règles de WPA et de l'IPC. Les personnes déficientes ont droit aux facilités décrites sur leur carte de classification. Les athlètes peuvent participer à 2 disciplines maximum.
Rapport de compétition	Requis
Records	Les records sont officiels et reconnus pour les sportifs avec une classification officielle (sauf pour les classes 21, 71 et 81). Ils sont comptabilisés pour les listings de records de Belgique. Ces listes sont disponibles sur les sites des fédérations ;
Remarque	L'organisateur doit organiser un CB open, reconnu par le PTBEL. Un classement séparé est déterminé en fonction du genre pour 3 groupes selon le tableau IWAS : - Déficience physique (en fauteuil) : les classes31 à 34 et 51 à 57 - Déficience mentale : les classes 20 et 21 - Déficience physique(pas en fauteuil) et visuel: les classes 11 à 13, 35 à 38 et 40 à 64 Pour chaque groupe de classes, des médailles sont prévues par discipline et par genre. L'horaire est adapté chaque année.

* Poids des engins lors du CB :

HOMMES					
Poids		Disque		Javelot	
Poids		Poids	Classes	Poids	Classes
7,26 kg	11, 12, 13, 20, 21	2 kg	11, 12, 13, 20, 21	800 gr	11, 12, 13, 20, 21, 38, 42, 43, 44, 46, 62, 63, 64
6 kg	42, 43, 44, 46, 62, 63, 64	1,5 kg	38, 42, 43, 44, 46, 62, 63, 64	600 gr	33, 34, 35, 36, 37, 40, 41, 45, 52, 53, 54, 55, 56, 57
5 kg	37, 38	1 kg	32, 33, 34, 35, 36, 37, 40, 41, 45, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57		
4 kg	34, 35, 36, 40, 41, 45, 54, 55, 56, 57				
3 kg	33, 53				
2 kg	32, 52				
FEMMES					
Poids		Disque		Javelot	
Poids	Classes	Poids	Classes	Poids	Classes
4 kg	11, 12, 13, 20, 21, 42, 43, 44, 46, 62, 63, 64	1 kg	11, 12, 13, 20, 21, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 42, 43, 44, 45, 46, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 62, 63, 64	600 gr	11, 12, 13, 20, 21, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 42, 43, 44, 45, 46, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 62, 63, 64

3 kg	33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 45, 53, 54, 55, 56, 57	0,750 kg	40, 41	400 gr	40, 41
2 kg	32, 52				

* Hauteurs de la barre (saut en hauteur) lors du CB :

1,00 m - 1, 10 m - 1,15 m - 1,20 m puis, montées par paliers de 3cm.

2.2.2. Championnat de Belgique de relais pour athlètes déficients

Championnat de Belgique de relais pour athlètes déficients	
Demande d'organisation	PTBEL
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA www.lbfa.be www.handisport.be
Objectif	Championnat de Belgique de relais pour athlètes déficients
Pré-inscriptions	Requises Les inscriptions se font via le secrétariat du club de la LBFA ou via la LHF (si l'athlète n'est pas membre de la LBFA). La date limite d'inscription est indiquée dans le calendrier de la LBFA. Chaque équipe de relais doit pouvoir soumettre 4 temps individuels ou un temps d'équipe, courus lors de la saison d'athlétisme en cours, avant de pouvoir s'inscrire au CB. Le nombre d'inscriptions est limité (voir calendrier). A l'inscription, les temps d'équipe ont la priorité sur l'addition de 4 temps individuels.
Numéro de dossard LBFA	Requis
Classification	Requise Les athlètes avec une classification officielle sont admis, ainsi que ceux avec une classe 21. Cette dernière forme une seule classe avec la classe 20. Les athlètes appartenant à la classe 71 ou 81 ne sont pas admis.
Groupe cible	Athlètes avec une déficience physique, intellectuel ou visuel.
Offre	Les courses suivantes sont organisées par genre, et pas par catégories d'âge. Age minimum = cadet. 4X100 m 4X400 m

Règlement	La compétition respecte le règlement, tel que décrit dans la partie 3 (règlement technico-sportif). Les personnes déficientes ont droit aux facilités décrites sur leur carte de classification et/ou carte d'accompagnateur. Une équipe se compose de : A. 4 hommes ou 4 femmes issus de la même classe : - 4 participants des classes 11 à 13 OU - 4 participants des classes 20 ou 21 OU - 4 participants des classes 35 à 38 OU - 4 participants des classes 40 à 47 OU - 4 participants des classes 52 à 54 et 51 à 54. B. Une équipe mixte : Universal Relays (R.23(11)) du règlement de l'IPC) Les équipes peuvent se composer d'athlètes issus de différents clubs.
Rapport de compétition	Requis
Records	Seules les performances réalisées par des équipes composées d'une combinaison de 4 athlètes autorisés à former une équipe conformément au règlement de l'IPC (R.23) comptent pour les listes de records nationaux.
Remarques	Des médailles et un classement séparés sont prévus par genre et par groupe de classes.

2.2.3. Championnat de Belgique de 5000 m pour athlètes déficients

Championnat de Belgique de 5000 m pour athlètes déficients	
Demande d'organisation	PTBEL
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA www.lbfa.be www.handisport.be
Objectif	Championnat de Belgique de 5000m pour athlètes déficients
Pré-inscriptions	Requises Les inscriptions se font via le secrétariat du club de la LBFA ou via la LHF (si l'athlète n'est pas membre de la LBFA). La date limite d'inscription est indiquée dans le calendrier de la LBFA.
Numéro de dossard LBFA	Requis
Classification	Requise Les athlètes avec une classification officielle sont admis, ainsi que ceux



	avec une classe 21. Cette dernière forme une seule classe avec la classe 20. Les athlètes appartenant à la classe 71 ou 81 ne sont pas admis.
Groupe cible	Athlètes avec une déficience physique (sauf les athlètes en fauteuil), intellectuel ou visuel.
Offre	Compétition mixte (dames et hommes courent ensemble)
Règlement	Les personnes déficientes ont droit aux facilités décrites sur leur carte de classification et/ou carte d'accompagnateur. Il y a une limite de temps de 30 minutes.
Rapport de compétition	Requis
Records	Les records sont officiels et reconnus pour les sportifs avec une classification officielle (sauf pour les classes 21, 71 et 81). Ils sont comptabilisés pour les listings de records LHF. Ces listes sont disponibles sur le site de la LHF: www.handisport.be
Remarques	L'organisateur doit organiser un CB open, reconnu par le PTBEL. Un classement séparé est déterminé en fonction du genre pour 2 groupes selon le tableau IWAS : - Déficience mentale : les classes 20 et 21 - Déficience physique (pas en fauteuil) et visuel : les classes 11 à 13, 35 à 38 et 40 à 64 Pour chaque groupe de classes, des médailles sont prévues par genre.

2.2.4. Championnat de Belgique de cross pour athlètes déficients

Championnat de Belgique de cross pour athlètes déficients	
Demande d'organisation	PTBEL
Invitation	Calendrier des compétitions de la LBFA www.lbfa.be www.handisport.be
Objectif	Championnat de Belgique de cross pour athlètes déficients
Pré-inscriptions	Requises Les inscriptions se font via le secrétariat du club de la LBFA ou via la LHF (si l'athlète n'est pas membre de la LBFA). La date limite d'inscription est indiquée dans le calendrier de la LBFA.
Numéro de dossard LBFA	Requis
Classification	Requise Les athlètes avec une classification officielle sont admis, ainsi que ceux avec une classe 21 Les athlètes appartenant à la classe 71 ou 81 ne sont pas admis.

Groupe cible	Athlètes avec une déficience physique (sauf les athlètes en fauteuil), intellectuel ou visuel.
Offre	Compétition mixte Distance hommes : environ 3 km Distance dames : environ 2 km
Rapport de compétition	Requis
Remarques	Un classement séparé est déterminé en fonction du genre pour 2 groupes selon le tableau IWAS : - Déficience mentale : les classes 20 et 21 - Déficience physique (pas en fauteuil) ou visuel : les classes 11 à 13, 35 à 38 et 40 à 64

2.3. Les épreuves compétitives au niveau international

2.3.1. Compétitions reconnues par l'IPC

Compétitions reconnues par l'IPC	
Demande d'organisation	IPC
Invitation	www.ipc-athletics.paralympic.org/calendar.html
Classification	Classification internationale requise
Groupe cible	Toute personne ayant une déficience et une classification internationale
Offre	Toutes les disciplines reconnues par l'IPC. Tous les quatre ans, les Jeux Paralympiques sont organisés. Tous les deux ans, les Championnats d'Europe pour athlètes déficients sont organisés. Tous les deux ans, les Championnats du Monde pour athlètes déficients sont organisés.
Règlement	Le règlement de l'IPC est d'application.
Remarque	Plus d'informations : www.ipc-athletics.paralympic.org/calendar.html

2.4. Liste de records

Les athlètes avec une classification officielle peuvent établir un record de Belgique (sauf les classes 21, 71, 81).

Seules les performances réalisées lors de compétitions officielles sont reconnues. La liste des records est disponible sur le site de la LHF, dans la rubrique athlétisme :

<http://www.handisport.be/sport/athletisme/>.



LIGUE
HANDISPORT
FRANCOPHONE

2.4.1. Procédure d'homologation d'un record de Belgique réalisé par des athlètes de classe 20 lors de compétitions belges officielles

Etape 1 : L'athlète envoie son record de Belgique à la LBFA via François Maingain - franois.maingain@lbfa.be le résultat officiel en pièce jointe.

Etape 2 : La LBFA vérifie que la performance constitue bien un record de Belgique.

Etape 3 : La LBFA publie la nouvelle version de la liste des records sur son site et la LHF publie cette liste également.

2.4.2. Procédure d'homologation d'un record de Belgique réalisé par des athlètes munis d'une classification officielle (à l'exception des athlètes de la classe 20), lors de compétitions belges officielles.

Etape 1 : L'athlète demande au juge arbitre présent de remplir le formulaire d'homologation de record de Belgique. L'athlète conserve une copie de ce formulaire.

Etape 2 : Le juge arbitre envoie le formulaire à la LBFA (dans son rapport de compétition).

Etape 3 : La LBFA envoie le record au secrétariat de la AV.

Etape 4 : La AV vérifie que la performance constitue bien un record de Belgique.

Etape 5 : Les fédérations publient la nouvelle version de la liste des records sur leur site.

2.4.3. Procédure d'homologation d'un record de Belgique réalisé par des athlètes munis d'une classification officielle (à l'exception des athlètes des classe 71 et 81), lors de compétitions internationales.

Etape 1 : L'athlète informe la LBFA & la LHF qu'un record de Belgique a été battu.

Etape 2 : La LBFA vérifie que la performance constitue bien un record de Belgique.

Etape 3 : La LBFA publie la nouvelle version de la liste des records sur son site et la LHF publie cette liste également.

PARTIE 2 : PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

CHAPITRE 1 : OBTENTION D'UN DOSSARD

1.1. Vous êtes membre d'un club LBFA :

Chaque année, vous demandez votre dossard au secrétariat de votre club. Celui-ci rapporte au secrétariat de la LBFA que vous êtes un athlète déficient, et indique votre classification derrière votre nom de famille (p.ex. Forrest – 20).

La LBFA contrôle votre classification auprès de la LHF. Votre club obtient via la LBFA :

- Votre numéro de dossard,
- Votre étiquette (sur laquelle figurent votre classification et vos facilités),
- Votre carte d'accompagnateur.

1.3. Le dossard

Exemple d'étiquette d'un athlète déficients physique :

Nom – Prénom - Club
Classe 42
Bloc de départ non obligatoire
4 points de contact non obligatoires Poids personnalisés
Accompagnateur autorisé

Exemple d'étiquette d'un athlète déficients intellectuel :

Nom – Prénom - Club
Classe 21
Accompagnateur autorisé

L'étiquette doit être collée à l'arrière, sur le dossard.

La classe et les facilités accordées sont inscrites sur l'étiquette. Ces facilités sont différentes en fonction des classes.

Il convient de montrer son étiquette à l'officiel avant l'entame de la compétition. Les athlètes souhaitant profiter des facilités doivent systématiquement montrer leur étiquette aux officiels.

1.4. La carte d'accompagnateur

Saison sportive	
	
LIGUE HANDISPORT FRANCOPHONE	
ACCOMPAGNATEUR D'ATHLÈTE AVEC UNE DÉFICIENCE	
Nom de l'athlète / Club — Déficience	

Chaque année, la LBFA livre une carte d'accompagnateur aux athlètes reconnus comme athlètes handisport (avec la classification).

Les athlètes déficients ont droit à un assistant sur place.

1.4.1 Qui peut être assistant ?

L'assistant peut être :

- Un coach
- Un parent
- Un représentant reconnu d'un club ou d'une fédération reconnue (LBFA / AV / LHF)

L'assistant doit toujours porter son badge de façon visible. Attention : La carte d'assistant n'est pas une carte d'accès. L'accompagnateur doit respecter les règles suivantes :

- L'assistant reste dans la zone autour du lieu de compétition;

- La pelouse ne peut en aucun cas être franchie, cette zone étant réservée aux juges et à l'organisation ;
- L'assistant n'entrave pas le travail des juges et se conforme toujours à leurs directives ;
- Si l'assistant gêne le travail du juge, ce dernier peut l'écarter du terrain ;
- L'assistant est fair-play et est un exemple de comportement sportif, même envers ses concurrents.



LIGUE
HANDISPORT
FRANCOPHONE

CHAPITRE 2 : OBTENTION D'UNE CLASSIFICATION

2.1. Définition

2.1.1. Qu'est-ce que la classification ?

La classe fonctionnelle d'un athlète est constituée d'un nombre précédé d'une lettre F (field), T (track) ou P (pentathlon). Le nombre peut varier en fonction de la discipline.

Exemples :

L'athlète X avec une amputation de la jambe lance le poids : F42

L'athlète X avec une paralysie spastique des quatre membres court le 100m : T36

L'athlète X avec une déficience visuelle fait le pentathlon : P12

2.1.2. Quand la classification est-elle nécessaire ?

Le tableau ci-dessous présente les différentes classes et la manière d'obtenir une classification nationale.

Épreuves non compétitives	Pas de classification nécessaire		
	QUOI ?	QUELLES CLASSES ?	DEMANDE
Épreuves compétitives			
Déficience physique	La classification nationale d'un sportif compétitif avec une déficience physique comprend un test médical et un test fonctionnel. Le test médical est réalisé par un médecin (en rééducation) reconnu et détermine le degré de déficience. Le test fonctionnel est réalisé par un classificateur ayant suivi une formation internationale et détermine la classe fonctionnelle.	Classes (inter)nationales reconnues : • IMC ou lésion cérébrale : - en chaise 31-32-33-34 - sans chaise 35-36-37-38 • Amputations et autres (p. ex. le nanisme), sans chaise : 40-41-42-43-44-45a-45b-46-47-61-62-63-64 • Lésions de la moelle épinière et amputations, avec chaise : 51-52-53-54-55-56-57 Les résultats comptent pour la liste des records belges.	info@handisport.be

Déficience visuel	La classification nationale d'un sportif avec une déficience visuel se déroule en deux étapes. Le sportif fait remplir le certificat d'examen oculaire (téléchargeable sur le site de la LHF) par son ophtalmologue. Par la suite, un ophtalmologue ayant suivi une formation internationale examine les données et attribue (si possible) une classe à l'athlète ou l'invite à venir passer des examens supplémentaires.	Classes (inter)nationales reconnues : 11-12-13 Les résultats comptent pour la liste des records belges.	info@handisport.be
Déficience intellectuel	Pour obtenir une classification nationale, les sportifs avec une déficience intellectuel doivent faire remplir un certificat de QI (téléchargeable sur le site de la LHF) par leur médecin traitant ou leur psychologue.	La classe 21 est une classe créée en Belgique pour les athlètes avec une déficience mentale souhaitant pratiquer de l'athlétisme. Les résultats comptent pour la liste des records belges.	Le certificat de déficience mental peut être téléchargé sur le site de la LHF. Le certificat doit être rempli et signé par une personne qualifiée (médecin,...). Le certificat complété sera remis à la LHF. Il ne doit être transmis qu'une seule fois.
		Classe (inter)nationale reconnue : 20 Les résultats comptent pour la liste des records belges.	info@handisport.be
Déficience auditive	La classification nationale d'un athlète sourd ou malentendant est déterminé par un simple certificat, rempli par l'oto-rhino-laryngologiste traitant.	La classe 71 est une classe créée en Belgique pour les athlètes avec une déficience auditive souhaitant pratiquer de l'athlétisme. La classe est attribuée sur la base du certificat de déficience auditive. Les résultats ne comptent pas pour la liste des records belges.	Le certificat de déficience auditive peut être téléchargé sur le site de la LHF. Le certificat doit être rempli et signé par une personne qualifiée (médecin,...). Le certificat complété sera remis à la LHF.
	Les athlètes sourds ou malentendants souhaitant participer à des compétitions internationales reconnues pour les sourds doivent avoir une perte auditive d'au moins 55 dB dans la	Classe (inter)nationale reconnue mais n'appartenant pas à l'IPC ou au circuit paralympique.	www.deafsport.be

	meilleure oreille. Le port d'appareils auditifs n'est pas autorisé.		
Déficiência psychique	La classification nationale d'un athlète avec une déficiencia psychique (tel qu'un trouble du spectre de l'autisme) est déterminé par un simple certificat du trouble, rempli par le médecin traitant.	La classe 81 est une classe créée en Belgique pour les athlètes avec une déficiencia psychique souhaitant pratiquer de l'athlétisme. La classe est attribuée sur la base du certificat de trouble du spectre de l'autisme. Les résultats ne comptent pas pour la liste des records belges.	Le certificat de trouble du spectre de l'autisme peut être téléchargé sur le site de la LHF Le certificat doit être rempli et signé par une personne qualifiée (médecin,...). Le certificat complété sera remis à la LHF. Il ne doit être transmis qu'une seule fois.

2.1.3. Comment obtenir une classification internationale?

Pour être classifié au niveau international, il est nécessaire d'être affilié à l'IPC. Sans cette affiliation, il est impossible d'obtenir une classification internationale.

Les règles internationales de classification sont disponibles sur ce site :

<http://www.paralympic.org/athletics/classification>.

Pour vous faire classifier, prenez contact avec la LHF à cette adresse : info@handisport.be.

Toutes les informations complémentaires concernant les classifications se trouvent sur le site de la LHF (www.handisport.be) et peuvent être obtenue via la LHF à cette adresse : info@handisport.be.

PARTIE 3 : RÈGLEMENT TECHNIQUE-SPORTIF

Les athlètes déficients prennent part aux compétitions conformément aux règlements de l'WPA et de l'IPC (WPA).

Il est évident que les athlètes déficients ne peuvent pas toujours suivre à la lettre les règles de l'WPA. Tous les ajustements des règles de l'WPA sont détaillés dans le règlement de l'IPC (WPA).

L'IPC est l'organisation mondiale qui chapeaute l'athlétisme pour le Mouvement Paralympique. World Para Athletics est la division de l'IPC responsable des règles et du règlement d'athlétisme. Le règlement est disponible à cette adresse : <https://www.paralympic.org/athletics/rules>.

Les athlètes des classes 31, 32 ou 33 peuvent également pratiquer du « racerunning » en compétition. Les règles correspondantes sont disponibles à cette adresse : <http://cpisra.org/main/sports/race-runner/downloads/>.

En cas de questions supplémentaires, veuillez contacter la LBFA via francois.maingain@lbfa.be & la LHF via kevin.jehasse@handisport.be



PARTIE 4 : RÉSUMÉ

CHAPITRE 1 : RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS

Class e	100 200 400	800	1500 5000 10.000	Racerunni ng	Longueu r	Hauteur	Triple saut	Poid s	Disqu e	Javelo t	Knot s
	Départ pour les athlètes malentendants : l'arbitre chargé de donner le départ ou son assistant utilise un drapeau ou autre signal visuel en plus du pistolet.										
11	Toujours utiliser des patches pour les yeux et un masque ou des lunettes opaques. Arrivée : l'athlète est devant son guide. Distance entre athlète et son guide toujours ≤ 0,5m			/	Toujours utiliser des patches pour les yeux et un masque ou des lunettes opaques. Max 2 guides : orientation avant le saut + orientation sonore avant, pendant et après le saut.			Toujours utiliser des patches pour les yeux et un masque ou des lunettes opaques. Max 1 guide Mêmes poids que pour les AVides			/
	1 guide obligatoire 2 couloirs (1 pour l'athlète et 1 pour le guide)	1 guide obligatoire 2 couloirs si départ donné en couloirs (1 pour l'athlète et 1 pour le guide)	1500 : 1 guide obligatoire A partir de 5000 : Max 2 guides et min 1 guide 1 changement		Planche : 1 x 1,22m (talc)	Les athlètes peuvent toucher la barre avant leur saut.	Planche : min 9m				
12	1 guide autorisé, mais non obligatoire - 2 couloirs (1 pour l'athlète et 1 pour le guide, même sans guide). - l'athlète finit avant son guide	1 guide autorisé, mais non obligatoire - 2 couloirs si départ donné en couloirs (1 pour l'athlète et 1 pour le guide, même sans guide). - l'athlète finit avant son guide	1 guide autorisé, mais non obligatoire 2 guides autorisés à partir de 5000 (Max 1 changement) Si guide(s) : l'athlète finit avant son guide	/	Max 1 guide : orientation avant le saut + orientation sonore avant, pendant et après le saut. Indications visuelles (craie, drapeaux, cônes,...)			Max 1 guide Mêmes poids que pour les AVides			/
					Planche : 1 x 1,22m	Aide visuelle sur la barre autorisée	Planche : min 11m				

13	x	x	x	/	x	Aide visuelle sur la barre autorisée	Planche : min 11m	Mêmes poids que pour les AVides	/
20	X	X	X	/	X	X	X	Mêmes poids que pour les AVides	/

Classe	100 200 400	800	1500 5000 10.000	Racerunning	Longueur	Hauteur	Triple saut	Poids	Disque	Javelot	Knots
21- 71-81	1 guide autorisé. Remarque : Ces classes ne sont utilisées qu'en Flandre.										
	x	x	x	x	x	x	x	Mêmes poids que pour les AVides			/
31	Assistance autorisée										
								Assistance autorisée la main « non lanceuse » peut être munie d'un gant ou de ruban adhésif et être attachée à toute partie du cadre de lancer			
	x	x	/	x	/	/	/	/	/	/	397gr
32	Assistance autorisée										
								Assistance autorisée la main « non lanceuse » peut être munie d'un gant ou de ruban adhésif et être attachée à toute partie du cadre de lancer			
	Il est possible de pousser le RS avec ses pieds tant vers l'avant que vers l'arrière. Mirroirs autorisés. Port obligatoire d'un casque.	Il est possible de pousser le RS avec ses pieds tant vers l'avant que vers l'arrière. Mirroirs autorisés. Recommencement potentiel lors d'une collision dans les 50 premiers mètres. Port obligatoire d'un casque.	x	/	/	/	Voir poids dans annexe		/	397gr	
33	Port obligatoire d'un casque.	Recommencement potentiel lors d'une collision dans les 50 premiers mètres. Port obligatoire d'un casque.	x	/	/	/	Assistance autorisée la main « non lanceuse » peut être munie d'un gant ou de ruban adhésif et être attachée à toute partie du cadre de lancer			/	

								Voir poids dans Partie 4, Chapitre 2		
34	Port obligatoire d'un casque.	Recommencement potentiel lors d'une collision dans les 50 premiers mètres. Port obligatoire d'un casque.		/	/	/	/	Voir poids en annexe	/	
35-36-37	Bloc de départ autorisé, mais pas obligatoire	x	x	/	x	/	/	Voir poids en annexe	/	
38						x	x			
40-41	X	/	/	/	X	/	/	Voir poids en annexe	/	
42/61-63	Bloc de départ autorisé, mais pas obligatoire. Bloc extension bras autorisé pour T45-47	x	x	/		x	/	Voir poids en annexe	/	
43/62						/	/			
44/64						/	/			
45						x	/			
46							x	/	/	
47										
51	Accompagnement autorisé							Assistance autorisée : la main « non lanceuse » peut être munie d'un gant ou de ruban adhésif et être attachée à toute partie du cadre de lancer..		
	Port obligatoire d'un casque.	Recommencement potentiel lors d'une collision dans les 50 premiers mètres. Port obligatoire d'un casque.		/	/	/	/	/	Voir poids du disque en annexe	387gr
52-53	Accompagnement autorisé							Assistance autorisée : la main « non lanceuse » peut être munie d'un gant ou de ruban adhésif et être attachée à toute partie du cadre de lancer..		
	Port obligatoire d'un casque.	Recommencement potentiel lors d'une collision dans les 50 premiers mètres. Port obligatoire d'un casque.		/	/	/	/	Assistance autorisée : la main « non lanceuse » peut être munie d'un gant ou de ruban adhésif et être attachée à toute partie du cadre de lancer.. Voir poids en annexe		
54	Accompagnement seulement autorisé en cas d'approbation							Assistance autorisée		
	Port obligatoire d'un casque.	Recommencement potentiel lors d'une collision dans les 50 premiers mètres. Port obligatoire d'un casque.		/	/	/	/	Voir poids en annexe	/	
55-56-57	Port obligatoire d'un casque.	/	/	/	/	/	/	Voir poids en annexe	/	

CHAPITRE 2 : RÉSUMÉ DES POIDS

CLASSE	POIDS		DISQUE		JAVELOT		
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	
11 - 12 - 13 - 20 (idem valides)	Sen: 7,26 kg Jun: 6 kg Scol: 5 kg Cad: 4 kg Min: 3 kg Pup: 2 kg Ben: 1 kg	Sen: 4 kg Jun: 4 kg Scol: 3 kg Cad: 3 kg Min: 2 kg Pup: 2 kg Ben: 1 kg	Sen: 2 kg Jun: 1,75 kg Scol: 1,5 kg Cad: 1 kg Min: 0,750 kg Pup: 0,600 kg Ben: /	Sen: 1 kg Jun: 1 kg Scol: 1kg Cad: 1 kg Min: 0,750 kg Pup: 0,600 kg Ben: /	Sen: 800 gr Jun: 800 gr Scol: 700 gr Cad: 600 gr * Min: 400 gr Pup: Balle de hockey Ben : Balle de hockey	Sen: 600gr Jun: 600 gr Scol: 500 gr Cad: 500 gr Min: 400 gr Pup: Balle de hockey Ben: Balle de hockey	
32	Sen-Jun-Scol: 2 kg Cad-Min-Pup-Ben: 1 kg		Sen-Jun-Scol: 1 kg Cad-Min: 0,750 kg Pup: 0,600 kg		/		
33	Sen-Jun-Scol: 3 kg Cad-Min-Pup: 2 kg Ben: 1 kg				Sen-Jun-Scol: 600 gr Cad: 500 gr Min: 400 gr Pup-Ben: Balle de hockey		Sen-Jun: 600 gr Scol- Cad: 500 gr Min: 400 gr Pup-Ben: Balle de hockey
34 - 35 - 36	Sen-Jun-Scol: 4 kg Cad-Min: 3 kg Pup: 2 kg Ben: 1 kg	Sen-Jun-Scol: 3 kg Cad-Min-Pup: 2 kg Ben: 1 kg					
37- 38	Sen-Jun: 5kg Scol: 4 kg Cad-Min: 3 kg Pup: 2 kg Ben: 1 kg		Sen-Jun-Scol: 1,5 kg Cad-Min: 0,750 kg Pup: 0,600 kg	Sen-Jun-Scol: 1 kg Cad-Min: 0,750 kg Pup: 0,600 kg	Sen-Jun: 800 gr Scol: 700 gr Cad: 600 gr Min: 400 gr Pup-Ben: Balle de hockey		
40 - 41	Sen-Jun: 4 kg Scol: 3 kg Cad: 3 kg Min: 2 kg Pup-Ben: 1 kg	Sen-Jun: 3 kg Scol-Cad: 2 kg Min-Pup-Ben: 1 kg	Sen-Jun-Scol-Cad: 1 kg Min: 0,750 kg Pup-Ben: 0,600 kg	Sen-Jun-Scol-Cad: 0,750 kg Min-Pup: 0,600 kg	Sen-Jun: 600 gr Scol: 500 gr Cad Min: 400 gr Pup-Ben: Balle de hockey	Sen-Jun-Scol-Cad: 400 gr Min-Pup-Ben: Balle de hockey	
42/61-63 - 43/62 - 44/64	Sen-Jun: 6 kg Scol : 5 kg Cad: 4 kg Min: 3 kg Pup: 2 kg Ben: 1 kg	Sen-Jun: 4 kg Scol-Cad: 3 kg Min: 2 kg Pup-Ben: 1 kg	Sen-Jun: 1,5 kg Scol-Cad: 1 kg Min: 0,750 kg Pup: 0,600 kg	Sen-Jun-Scol-Cad: 1 kg Min: 0,750 kg Pup: 0,600 kg	Sen-Jun: 800 gr Scol: 700 gr Cad: 600 gr Min: 400 gr Pup-Ben: Balle de hockey	Sen-Jun: 600 gr Scol : 500 gr Cad-Min : 400 gr Pup-Ben: Balle de hockey	
45	Sen-Jun-Scol: 4 kg Cad: 3 kg Min: 2 kg Pup-Ben: 1 kg	Sen-Jun-Scol: 3 kg Cad-Min: 2 kg Pup-Ben: 1 kg	Sen-Jun-Scol: 1 kg Cad: 0,750 kg Min-Pup: 0,600 kg	Sen-Jun-Scol: 1 kg Cad: 0,750 kg Min-Pup: 0,600 kg	Sen-Jun-Scol: 600 gr Cad: 500 gr Min: 400 gr Pup-Ben: Balle de hockey		

CLASSE	POIDS		DISQUE		JAVELOT	

	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
46	Sen-Jun: 6 kg Scol : 5 kg Cad: 4 kg Min: 3 kg Pup: 2 kg Ben: 1 kg	Sen-Jun: 4 kg Scol-Cad: 3 kg Min: 2 kg Pup-Ben: 1 kg	Sen-Jun-Scol: 1,5 kg Cad: 1 kg Min: 0,750 kg Pup: 0,600 kg	Sen-Jun-Scol- Cad: 1 kg Min: 0,750 kg Pup: 0,600 kg	Sen-Jun: 800 gr Scol: 700 gr Cad: 600 gr Min: 400 gr Pup-Ben: Balle de hockey	Sen-Jun: 600 gr Scol : 500 gr Cad-Min : 400 gr Pup-Ben: Balle de hockey
51	/		Sen-Jun: 1 kg Scol-Cad-Min: 0,750 kg Pup: 0,600 kg		/	
52	Sen-Jun-Scol-Cad-Min-Pup: 2 kg Ben: 1 kg		Sen-Jun: 1 kg Scol-Cad-Min: 0,750 kg Pup: 0,600 kg		Sen-Jun: 600 gr Scol: 500 gr Cad-Min: 400 gr Pup-Ben: Balle de hockey	
53	Sen-Jun-Scol: 3kg Cad-Min-Pup: 2kg Ben: 1 kg	Sen-Jun: 3 kg Scol-Cad-Min- Pup: 2 kg Ben: 1 kg				
54 - 55 - 56	Sen-Jun: 4 kg Scol: 3 kg Cad-Min-Pup: 2 kg Ben: 1 kg	Sen-Jun: 3 kg Scol-Cad-Min- Pup: 2 kg Ben: 1 kg	Sen-Jun-Scol: 1 kg Cad-Min: 0,750 kg Pup: 0,600 kg	Sen-Jun-Scol: 1 kg Cad-Min: 0,750 kg Pup: 0,600 kg	Sen-Jun- Scol: 600 gr Cad: 500 gr Min: 400 gr	Sen-Jun: 600 gr Scol: 500 gr Cad-Min: 400 gr Pup-Ben: Balle de hockey
57**			Sen-Jun-Scol- Cad: 1 kg Min: 0,750 kg Pup: 0,600 kg			